



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°124/2015 DU 09 DECEMBRE 2015

Autorisant le maire à signer un avenant avec la société TECHNIVAL relatif au marché n°05/2014 de traitement de déchets verts de la commune de Piraé

Date de convocation : 03 DECEMBRE 2015		L'an deux mille quinze, le neuf décembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.														
Date d'affichage : 03 DECEMBRE 2015																
Date d'affichage du compte-rendu : 10 DECEMBRE 2015																
Date d'affichage de la présente délibération :																
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	30	POUR	30	CONTRE	00	ABSTENTION	00	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>05</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	25	PROCURATION	05
VOTANTS	30															
POUR	30															
CONTRE	00															
ABSTENTION	00															
ELUS EN EXERCICE	33															
PRESENTS	25															
PROCURATION	05															
La délibération est adoptée à l'unanimité																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Léon MAKE
M. Christophe TEAO		X	Turere FOLIAKI
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keechi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	Rosana TEHOIRI
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

PROJET DE DELIBERATION N° 124/2015 DU 09 décembre 2015
Autorisant le maire à signer un avenant avec la société TECHNIVAL relatif au
marché N°05/2014 de traitement de déchets verts de la commune de PIRAE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment ses articles L 2122-22 alinéa 4 et L 2224-13 ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 008/2014 du 12 février 2014 autorisant le lancement de l'appel d'offres et la signature du marché de traitement de déchets verts de la commune de Pirae ;
- VU l'avis d'appel public à concurrence n° 003/2014 du 1^{er} avril 2014 et la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 28 mai 2014 ;
- VU le marché n° 05/2014 de traitement de déchets verts notifié le 16 juin 2014 à la société TECHNIVAL ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Considérant le phénomène météorologique El Niño qui doit se renforcer cette fin d'année et début d'année prochaine et le fort risque cyclonique associé annoncé par le Haut-commissariat de la République en Polynésie française et in facto la nécessité de recourir à un certain nombre d'opérations d'élagage et d'abattage d'arbres par mesure de prévention et de sécurité des personnes et des biens,

Après en avoir délibéré en sa séance du 09 décembre 2015

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	30
POUR	30
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** Le Maire ou en cas d'empêchement son 1^{er} adjoint, est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché n°05/2014 de traitement des déchets verts, joint à la présente délibération.
- Article 2 :** Le Maire est autorisé à accomplir toute les formalités nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 4 :** Le directeur général des services et le service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire absent,

Le Maire,
Le Premier Adjoint,



Mme Miriama MACE
Mme Miriama MACE

Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **23 DEC. 2015** et publication du **28 DEC. 2015**

Edouard FRITCH
Le Maire